

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** YACHTCARE COATING THINNER
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
non déterminé
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Agent diluant
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
Vosschemie GmbH
Esinger Steinweg 50
D-25436 Uetersen
Phone: +49 (0)4122 717 0; Fax: +49 (0)4122 717158; info@vosschemie.de
 - **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Labor / +49 (0)4122 717 0
s.schaller@vosschemie.de
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Goettingen, Deutschland
Phone: +49 (0)551 19240
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 1)



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques solvant naphta aromatique léger (pétrole)
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

*

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	≥90%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	1,0-<2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 3)

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 4)

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux .

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Protection antidéflagrante exigée.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64742-88-7 solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)

TWA (EU) Valeur à long terme: 145 mg/m³, 25 ppm

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

OEL (EU) Valeur à long terme: 120 mg/m³, 25 ppm

· **DNEL**

hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

Oral Long-term exposure - systemic effects 125 mg/kg bw/day (general population)

Dermique Long-term exposure - systemic effects 125 mg/kg bw/day (general population)
208 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 900 mg/m³ (general population)
871 mg/m³ (worker)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral Long-term exposure - systemic effects 11 mg/kg bw/day (general population)

Dermique Long-term exposure - systemic effects 11 mg/kg bw/day (general population)
25 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 32 mg/m³ (general population)
150 mg/m³ (worker)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 5)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

· Protection respiratoire:

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· Protection des mains:

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$ (≥ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Divers, selon l'encrage

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 6)

· Odeur:	De type solvanté
· Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition:	Non déterminé. Non déterminé.
· Point d'éclair	39 °C
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	0,6 Vol % 6,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,89 kPa
· Densité à 20 °C: · Densité de vapeur.	0,766 g/cm ³ non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé
· Viscosité: Dynamique: Cinématique à 40 °C:	Non déterminé. 6 mm ² /s
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter**
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réactions aux agents d'oxydation.
Réactions au contact des agents de réduction.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

Oral	LD 50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	-------	-------------------------------

(suite page 8)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 7)

Dermique	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 4951 mg/m ³ (rat) (OECD 403)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD 50	> 6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	> 3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	> 10,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

EC0/48h	> 1000 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	> 1000 mg/l (oncorhynchus mykiss)
NOELR	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC50/48h	6,14 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	56 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	9,22 mg/l (oncorhynchus mykiss)
LL50/96h	10 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOELR (aqua chron.)	2,6 mg/l (daphnia magna) (OECD 211, 21d)
	2,6 mg/l (pimephales promelas) (OECD 204, 14d)

(suite page 9)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 8)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

Biodegradation 80 % (28d)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Biodegradation 74,3 % (ISO/DIS 14593, 28d)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

log Kow > 3

BCF 10 - 2500 (lit.) (calculated)

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **12.4 Mobilité dans le sol**

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

log Koc 1,783 - 2,36 (lit.) (calculated value)

Koc 60,7 - 229,2 (lit.) (calculated value)

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016




V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: **YACHTCARE COATING THINNER**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1263
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT PAINT RELATED MATERIAL (TURPENTINE SUBSTITUTE, Solvent naphtha (petroleum), light arom.), MARINE POLLUTANT PAINT RELATED MATERIAL
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG	
 	
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
· IATA	
	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole) Non Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport	5L 3

(suite page 11)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

(suite de la page 10)

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Indications sur les restrictions de travail:**
 - Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
 - Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

<ul style="list-style-type: none"> Flam. Liq.3,H226 Asp. Tox.1,H304 STOT SE 3,H336 	<p align="center">Méthode de classification Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires» D'après les données d'essais Méthode de calcul</p>
---	---

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Labor

· **Contact:** Frau S. Schaller

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

V - 4

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: YACHTCARE COATING THINNER

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 (suite de la page 11)

· * *Données modifiées par rapport à la version précédente*

F